



Artisans,
installateurs,
professionnels
du bâtiment,

ce service est pour vous !



Une équipe de **conseillers, spécialisés**
dans l'**obtention des primes CEE** pour les
travaux de **rénovation énergétique**,
en lien direct avec vos clients bénéficiaires,
vous propose :

- Un accompagnement personnalisé
- Le montage complet du dossier d'économies d'énergie
- Le versement de la prime directement au bénéficiaire par AIDEE

*Profitez de cette opportunité pour
booster votre activité !*



Association loi 1901 à but non lucratif

- Déléataire depuis 2006 (+ de 600 000 dossiers instruits)
- Membre du réseau FAIRE ● Certifiée ISO 9001



www.aidee.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

De votre côté...

Une seule chose à faire : fournir les coordonnées de notre service à votre client !

Pour garantir la conformité du dossier d'économies d'énergie, vos devis et factures devront impérativement faire apparaître :

- les coordonnées exactes du bénéficiaire ainsi que l'adresse des travaux ;
- vos coordonnées complètes ainsi que votre SIRET ;
- le nom et le numéro de contrat de votre assurance décennale ;
- la date prévisionnelle des travaux ;
- les critères de qualification de votre entreprise (mention du signe de qualité, organisme de qualification et numéro de certification) ;
- les informations techniques complètes concernant le matériel installé (marque, modèle, etc.) ;
- le montant HT, la TVA et le montant TTC.



Pour en savoir plus
renseignez-vous auprès des conseillers

éco' rénov' by AIDEE

01 84 28 05 74

ecorenovation@aidee.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !